

222C1979  
FR0013006558-FS633

2 août 2022

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SRP GROUPE**  
  
(Euronext Paris)

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

Par courrier reçu le 2 août 2022, Monsieur Thierry Petit (directement et par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois TP Invest Sàrl, 2 rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qu'il contrôle) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 29 juillet 2022, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société SRP GROUPE.

En outre, par le même courrier, le concert composé des sociétés à responsabilité limitée Ancelle Sàrl<sup>1</sup>, Victoire Investissement Holding Sàrl<sup>2</sup>, Cambon Financière Sàrl<sup>3</sup> et TP Invest Holding Sàrl<sup>4</sup>, de MM. David Dayan, Eric Dayan, Michaël Dayan et Thierry Petit (les fondateurs ou sous-concert fondateurs) d'une part, et de la société par actions simplifiée CRFP 20<sup>5</sup> d'autre part, (ensemble le concert global), a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juillet 2022, le seuil de 50% du capital de la société SRP GROUPE. Enfin, par le même courrier, le sous-concert fondateurs a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juillet 2022, le seuil de 50% des droits de vote de la société SRP GROUPE

Ces franchissements de seuils font suite à une cession d'actions hors marché (cf. notamment communiqué diffusé par la société SRP GROUPE le 29 juillet 2022).

La détention du concert est la suivante<sup>6</sup> :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Ancelle Sàrl <sup>1</sup>	30 262 705	25,45	38 122 783	27,92
Victoire Investissement Holding Sàrl <sup>2</sup>	2 335 460	1,96	4 670 920	3,42
Cambon Financière Sàrl <sup>3</sup>	2 079 930	1,75	4 159 860	3,05
Thierry Petit <sup>7</sup>	13 932 963	11,72	18 406 196	13,48
<b>Total fondateurs</b>	<b>48 611 058</b>	<b>40,88</b>	<b>65 359 759</b>	<b>47,87</b>
CRFP 205	10 386 255	8,74	10 386 255	7,61
<b>Total concert</b>	<b>58 997 313</b>	<b>49,62</b>	<b>75 746 014</b>	<b>55,48</b>

<sup>1</sup> Contrôlée par M. David Dayan.

<sup>2</sup> Contrôlée par M. Eric Dayan.

<sup>3</sup> Contrôlée par M. Michaël Dayan.

<sup>4</sup> Contrôlée par M. Thierry Petit.

<sup>5</sup> Contrôlée par la société Carrefour Nederland B.V., elle-même contrôlée par Carrefour.

<sup>6</sup> Sur la base d'un capital composé de 118 902 909 actions représentant 136 522 511 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>7</sup> Sont incluses les actions détenues directement par M. Thierry Petit et celles détenues par la société TP Invest Holding Sàrl qu'il contrôle.